

Les missions fiscales de l'expert-comptable

Les missions fiscales de l'expert-comptable
Les missions fiscales de l'expert-comptable
admin admin - dsebastiao@cs.experts-comptables.org

Qu'ils soient industriels, commerçants, artisans, membres de professions libérales, agriculteurs, responsables d'associations, particuliers ou responsables de collectivités locales, tous les clients de l'expert-comptable sont astreints à des formalités fiscales.

L'expert-comptable conseille ses clients dans la recherche des meilleures solutions en matière fiscale, dans le cadre de ses missions récurrentes comptables et administratives.

A partir des données chiffrées qu'il a recensées et validées, le membre de l'Ordre assiste les contribuables dans leurs obligations fiscales et leur apporte la sécurité souhaitée.

Les conseils en matière fiscale

L'expert-comptable assiste et conseille le chef d'entreprise sur l'application et les répercussions des textes fiscaux en vigueur.

L'expert-comptable est à votre service pour les tâches suivantes :

- Conseils permanents sur la fiscalité de l'entreprise
- Optimisation de la situation fiscale sur le plan des revenus, de la gestion du patrimoine, des placements financiers... choix des grandes options ;
- Suivi de la fiscalité quotidienne de l'entreprise en fonction de sa structure juridique ;
- Recherche et préparation de dossiers d'exonération.
- Conseils spécifiques lors d'opérations ponctuelles
- Recherche et proposition de solutions en matière de succession, de transmission d'entreprise ou de patrimoine ;
- Etude et évaluation à l'occasion de cessions, rachats, fusions d'entreprises ou transferts de biens entre entreprises ;
- Evaluation des propositions de montages fiscaux ;
- Assistance du contribuable lors de vérifications ou de contentieux ;
- Optimisation fiscale des choix de gestion nationaux ou internationaux.

Les déclarations fiscales

L'expert-comptable a développé des outils spécifiques tant dans le déclaratif que dans l'évaluation du poids de la fiscalité dans l'entreprise.

L'expert-comptable est à votre service pour les tâches suivantes :

- déclarations périodiques et annuelles de TVA ;
- déclaration de taxe professionnelle ;
- déclaration annuelle des résultats ;
- autres déclarations fiscales relatives aux entreprises ;
- visa fiscal pour bénéficier de l'abattement des organismes agréés ;
- toutes autres déclarations fiscales.

Et au-delà des missions récurrentes, les missions d'audit contractuel

Audits du domaine fiscal

L'expert-comptable audite l'ensemble de la gestion fiscale par rapport aux textes et à la stratégie choisie par l'entreprise.

Audit de conformité

Contrôle des pratiques de l'entreprise au regard des règles en vigueur

Proposition et mise en place de solutions

Audit stratégique

Assistance du chef d'entreprise sur les choix à court, moyen et long termes relatifs à la gestion fiscale de l'entreprise

Suivi des applications et de la mise en place de la stratégie

Aide à la mise en place de la veille des opportunités fiscales

2007.10.09 17:55